La lettre de la Cofacrif

Coordination des Fédérations et Associations Culturelles de la Région Ile-de-France
c/o Interfilm 22 rue des Cordelières 75013 Paris
Mél : cofacrif.asso@laposte.net - Tel : 01 89 33 66 46 **Avril-Mai-Juin 2023**

« ALERTE SUR LES LIBERTES ASSOCIATIVES »

Tel est le titre d'une tribune, à l'initiative du Mouvement associatif, et publiée dans le JDD le 23 avril, 129 organisations et acteurs de la société civile alertent sur la remise en cause de la liberté des associations en réaction à la menace la menace faite à la Ligue des Droits de l'Homme de réduire, voire de supprimer sa subvention. Plusieurs éléments remettent d'actualité la question des relations entre politiques et animateurs culturels, dont la suppression par la Région AURA de la subvention au Théâtre Nouvelle Génération à Lyon. Le Courrier des Maires s'est inquiété de cette situation et a publié un article « *Elus locaux et programmateurs culturels ces liaisons périlleuses* ». Il a cité notamment trois cas : « *A Fontenay-sous-Bois le directeur évincé de la future structure* », « *A Nice l'avenir d'un théâtre soumis aux aléas politiques* », « *A Privas une réorientation « grand public » fatale à la directrice* ». Quant à la Cour Administrative d'Appel de Paris, elle a décidé d'annuler la subvention versée par la Ville de Paris à SOS Méditerranée. Même si ce dernier cas est quelque peu différent, il n'en demeure pas moins vrai que dans tous les cas cités ce sont des décisions qui lèsent des associations pour des motifs totalement extérieurs aux principes et aux réalisations du monde associatif. C'est à l'évidence la liberté d'action des associations qui est mise en cause par ces interventions qu'elles soient politiques ou administratives. Les associations ont d'ailleurs réagi, puisqu'elles ont rappelé publié une tribune collective de soutien à la Ligue des Droits de l'Homme en y rappelant notamment que : « *Il est évidemment normal qu'un financeur s'assure de la bonne utilisation des fonds par les associations qu'il subventionne ; mais cela sur la base des missions qui sont celles de l'association, et pour lesquelles elle est soutenue ; et non pas conformément à ce que souhaiteraient entendre celles ou ceux qui pour un temps ont la responsabilité de la gestion de l'Etat. Ainsi que le rappelle à juste titre la circulaire relative aux relations entre pouvoirs publics et associations du 29 septembre 2015, «l'octroi de subventions doit favoriser un partenariat équilibré entre pouvoirs publics et associations.» Subventionner une association ne veut pas dire la contraindre au silence. La grandeur d'une démocratie est justement de savoir soutenir la diversité des approches et des points de vue qui permettent le débat et qui sont aussi des contre-pouvoirs nécessaires.* »

Une réflexion commune aux associations d'élus et aux associations d'Education Populaire et de culture devrait permettre de faire des propositions, comme l'a fait Le Courrier des Maires en rappelant que parmi tous les statuts possibles pour la gestion d'équipement « *D'une façon générale le statut d'EPCC ou d'EPIC protège davantage les directions artistiques en terme d'indépendance* »

On ne peut mieux conclure cet article qu'en citant les dernières lignes de la tribune des associations « *n'ayons pas peur de la démocratie. Ayons la sagesse de ne pas considérer toute opposition comme un « nouveau séparatisme ». Ayons l'intelligence de débattre sans nous invectiver. Ayons le courage de réinstaurer un dialogue de confiance entre les pouvoirs publics et les associations. Il en est encore temps !* »

ASSEMBLEE GENERALE DE LA COFAC NATIONALE

Elle se tiendra ce jeudi 11 mai 2023 à 9h30

Au Conseil économique, social et environnemental (CESE),
1A avenue d'Iéna, 75016 PARIS

Le nombre de places étant limitées, il est possible de suivre l'AG par une connexion ZOOM.
Pour ce faire, vous pouvez vous rapprocher de la déléguée générale : eva.camps@cofac.asso.fr

Accueil au CESE : de 9h et 9h20 • Ouverture de ZOOM : à 9h20

Ordre du jour : Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 10 juin 2022 • Rapport moral • Rapport d'activités • Approbation du rapport moral • Approbation du rapport d'activités • Quitus à la présidente • Orientations stratégiques 2023-2024 • Rapport financier • Approbation du rapport financier et affectation du résultat • Quitus aux administrateurs pour l'exercice financier • Vote du budget prévisionnel 2023 • Cotisations 2024 • Arrêté de la composition des membres du Conseil d'Administration • Questions diverses.

BILAN DES DEUX ANS DU PASS CULTURE

pass Culture

Deux ans déjà que le Pass Culture a été créé. A cette occasion l'équipe qui l'anime vient de procéder à une réunion point d'étape dont nous reproduisons ci-dessous la synthèse de l'analyse bilan et celle de l'atelier « perspectives ». Peut-être devrions-nous nous interroger sur la place que tient (ou ne tient pas) le Pass Culture dans la vie de nos associations. Un sujet pour un prochain bulletin ?

Synthèse de l'analyse "Bilan" du matin

Points positifs

- Développement des publics
- Identification et développement des actions/offres existantes
- Diversification des offres
- Mise en avant des offres locales grâce à la géolocalisation
- Nouveau financement
- Possibilité d'échanger avec les jeunes
- Positionnement en intermédiaires d'acteurs comme le CNL
- Disponibilité des équipes pass Culture

Opportunités

- Renouveler et élargir les publics
- Développer et diversifier les pratiques des jeunes, faire découvrir des lieux et des esthétiques
- Mieux coopérer entre toutes les parties prenantes sur l'EAC
- Expérimenter et mener de nouvelles réflexions/partenariats pour co-construire des propositions culturelles
- Mettre en avant des offres locales
- Comprendre les pratiques culturelles des jeunes

Points négatifs

- Lourdeur administrative, technique et financière (part collective)
- Phagocytage de financements existants sur l'EAC
- Outil potentiellement excluant pour les jeunes en situation d'exclusion (accès compliqué et limites d'âge)
- Mise en concurrence des propositions culturelles des acteurs
- Impact réel déceptif sur le développement des publics et la diversification des pratiques
- Aboutit parfois à des propositions non cohérentes avec le projet culturel du lieu
- Manque d'échange avec les jeunes et de partage d'info sur leurs pratiques
- Revente
- Manque de moyens d'accompagnement des jeunes et des acteurs

Menaces

- Opacité et délais importants sur le référencement Adage
- Offre EAC catalogue qui se substitue au reste
- Reproduction des pratiques et exclusion de certains
- Uniformisation/standardisation/marchandisation de la culture
- Risque de fragiliser le rôle de la médiation culturelle
- Perte de la notion des prix culturels par les jeunes
- Partage insuffisant d'information sur les pratiques des jeunes
- Compréhension insuffisante des statistiques, de la protection des données et de l'algorithme
- Essoufflement du dispositif jusqu'à son abandon

Synthèse de l'atelier "perspectives" de l'après-midi

Co-construction / médiation

1. Davantage de **co-construction** et un accompagnement par les fédérations professionnelles

1. Favoriser le **partage d'expérience entre les acteurs culturels**

1. Renforcer la **médiation**

1. **Diversifier** les offres et encourager les **offres exclusives**

Pratiques des jeunes

5. Mieux comprendre les pratiques culturelles en **échangeant avec les jeunes**

6. Partager des **retours quantitatifs et qualitatifs sur les pratiques** culturelles des jeunes

6. Impliquer davantage les **jeunes dans la vie culturelle**, notamment via un système de notation leur permettant de faire des retours sur les lieux et les offres

6. **Mieux et davantage impliquer les élèves dans la part collective** du pass Culture

Adaptations du dispositif

9. Mieux **adapter le dispositif pass Culture aux jeunes en situation d'exclusion, aux apprentis, aux jeunes incarcérés...**

9. **Augmenter le budget des 15 à 17 ans** sur la part individuelle du pass Culture.

9. **Former et informer les enseignants** sur la part collective du pass Culture.

9. Assurer la **prise en charge du transport** dans la part collective lorsque c'est nécessaire, par exemple en milieu rural.

L'OLYMPIADE CULTURELLE SUR LA LIGNE DE DEPART

Le Ministère de la Culture présente la démarche : « *Le ministère de la Culture porte une ambition nationale pour la programmation culturelle associée aux Jeux olympiques et paralympiques de Paris. Opérateurs culturels nationaux, directions régionales des affaires culturelles (DRAC) en métropole et directions des affaires culturelles (DAC) en Outre-mer ont été mobilisés pour l'Olympiade culturelle afin de susciter, sur l'ensemble du territoire et dans un esprit participatif, des projets qui explorent de façon inédite et originale les échanges et les liens entre culture et sport.* »

A un an et trois mois avant l'ouverture des Jeux Olympiques, c'est Dominique Hervieu qui a la charge de la direction culture du COJOP - Comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024. Cette direction culturelle coordonne, labélise et parfois finance les projets. Pour votre information, voici l'extrait de leur texte de présentation : « *L'Olympiade Culturelle est une programmation artistique et culturelle pluridisciplinaire qui se déploie de la fin de l'édition des Jeux précédents jusqu'à la fin des Jeux Paralympiques. Pour Paris 2024, trois saisons permettent d'ajouter aux émotions sportives celles de la création artistique. L'Olympiade Culturelle développe une programmation originale qui explore les liens entre l'art et le sport, mais aussi les valeurs communes aux arts et aux sports comme l'excellence, l'inclusion, la diversité culturelle, l'universalisme. Elle amène la culture dans les lieux sportifs ou insolites. De l'été 2022 à septembre 2024, plusieurs grands rendez-vous sublimeront, grâce à la création artistique, le dialogue entre sport et culture, dans tous les territoires désireux de s'engager dans l'aventure. L'Olympiade Culturelle Paris 2024 : une programmation unique mêlant pratique artistique et culture sportive Artistes, institutions culturelles ou encore acteurs du mouvement sportif pourront postuler pour faire partie de cette programmation inédite. Pour être informé de toutes les actualités de l'Olympiade Culturelle Paris 2024, nous vous invitons à consulter régulièrement cette plateforme* » https://culture.paris2024.org

RETROUVEZ L'ENSEMBLE DES INFORMATIONS SUR https://www.paris2024.org/fr/olympiade-culturelle/

Afin d'échanger avec les organisateurs, il est possible via le site de vous inscrire à des webinaires :

« *Pour proposer un projet pour l'Olympiade Culturelle Paris 2024, vous devez être un acteur du monde culturel ou du monde sportif qui souhaite vivre une expérience artistique. Vous avez ensuite le choix entre deux possibilités : l'Appel à participation ou les Appels à projets. Vous êtes une entité Terre de jeux ou un acteur culturel / sportif ? Nous vous invitons à rencontrer nos équipes, et à poser vos questions sur l'Olympiade Culturelle chaque jeudi à 11h lors d'un webinaire d'information. Voici le lien pour s'inscrire et se connecter* »

https://forms.office.com/pages/responsepage.aspx?id=KOKcwCgDkEe621FkmgCIHJdO4-i6cOxEtl1RWc3F1KpUMIVUUzJHNkFWR1dIVlg2U004NE84UDVVTi4u

D'ici là, vous pouvez toujours vous reporter sur la FAQ – Foire Aux Questions pour comprendre ce qu'est la labélisation Olympiade Culturelle, les entités Terre de Jeux 2024 et ce label, les disciplines artistiques concernées, tout sur les candidatures, la prise en charge financière des projets, les dates, les lieux ET SURTOUT « *Qui puis-je contacter en cas de questions complémentaires pour lesquelles je n'aurais pas trouvé de réponse dans la FAQ ?* », chose suffisamment rare pour qu'elle soit mentionnée !

https://culture.paris2024.org/s/faq

DES NOUVELLES DE LA CULTURE

LES ASSOCIATIONS FACE A L'INFLATION

UNE ENQUETE DU MOUVEMENT ASSOCIATIF ET DE RECHERCHES & SOLIDARITES

L'intégralité des données et de la présentation sont disponibles à cette adresse :

https://lemouvementassociatif.org/les-associations-face-a-linflation/

En voici les principaux résultats et enseignements

UNE GRANDE INCERTITUDE FINANCIÈRE

1 association sur 3 a eu en 2022 un résultat financier inférieur à ses prévisions, sous l'effet de l'augmentation des charges (pour 43% des associations) ou de la baisse des ressources (pour 39% d'entre elles).

DES FACTEURS MULTIPLES ET DES EFFETS NOTABLES SUR LES ACTIVITÉS

Selon les associations, plusieurs facteurs ont actuellement une incidence sur leur santé financière :

la hausse des prix (pour 61% des associations) - la baisse des aides des collectivités (57%) - les difficultés financières des adhérents (56%) - la baisse du nombre d'adhérents (50%) - la hausse du coût de l'énergie (44%)

L'inflation a des conséquences sur le comportement des adhérents pour 73% des associations (baisse des souscriptions et/ou des participations aux activités, non renouvellement d'adhésions, …) et des bénévoles pour 61% d'entre elles (limitation des déplacements, réduction de l'activité bénévole, …).

Par ailleurs, près de 40% des associations indiquent avoir déjà dû adapter et/ou annuler des activités en raison du contexte inflationniste.

DES DISPOSITIFS D'AIDES POURTANT MÉCONNUS OU NON MOBILISÉS

Seulement 2% des associations déclarent bénéficier de protections tarifaires face à la hausse des coûts de l'énergie. Et 1 association sur 2 déclare ne pas avoir connaissance de ces aides.

DES CRAINTES QUANT AUX PERSPECTIVES À VENIR

60% des associations expriment : des craintes à court terme (32%) - des graves préoccupations (14%) - des choix difficiles à faire (10%) - un risque de cessation d'activités (4%)

UN IMPACT GÉNÉRAL

L'inflation touche toutes les typologies d'associations bien que de façon différente. L'effet sur les bénévoles est plus impactant pour les petites associations, quand la hausse des coûts (énergie, équipement, prestations, …) fragilise davantage les associations employeuses. Ces dernières font également état des difficultés liées à de nécessaires revalorisations salariales, dont la compensation en termes de ressources n'est pas toujours assurée.

Face à ces difficultés, de nombreuses associations s'inquiètent de devoir réduire leur volume d'activités ou augmenter le tarif des adhésions ou des services proposés, quand dans le même temps les besoins de leurs publics restent au moins aussi importants, et avec un pouvoir d'achat affaibli.

S'appuyant sur ces différents chiffres, Le Mouvement associatif appelle à des mesures fortes de soutien aux associations pour leur permettre de faire face à l'inflation, notamment par :

– une prise en compte de l'impact de l'inflation par l'Etat et les collectivités territoriales dans le montant des subventions versées aux associations

– des mesures pour les associations employeuses : prise en compte des revalorisations salariales dans les conventions avec les financeurs publics, revalorisation du montant des postes Fonjep, suppression de la taxe sur les salaires

– la transformation de la réduction d'impôts pour les frais de déplacement des bénévoles associatifs en crédit d'impôts

CENTRE POMPIDOU : MOVIMENT

1 lieu, 10 chapitres, 100 propositions : 3 mai - 14 juil. 2023

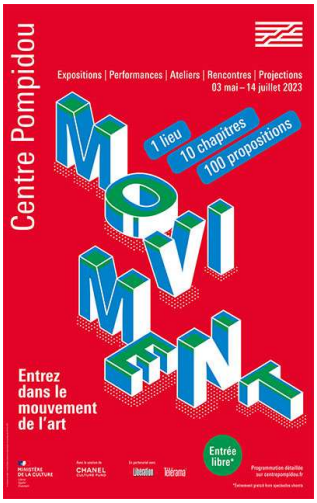

Entrez dans le mouvement de l'art ! Rassembler toutes les manières de rencontrer la création, de la comprendre, d'y prendre part, telle est depuis 1977 l'ambition du Centre Pompidou, rêve d'un monument en mouvement : d'un «moviment», selon les mots du poète Francis Ponge. Moviment invite le public à vivre un concentré de l'utopie du Centre Pompidou: les arts visuels se mêlent au cinéma, à la performance, à la musique, à la parole… Dans un même espace en constante métamorphose, voisinent et se succèdent œuvres de la collection, rencontres, projections, ateliers, spectacles et performances.

MECENAT DE COMPETENCE

Jusqu'au 28 décembre 2027, à titre expérimental, la mise à disposition de fonctionnaires de l'Etat et des Collectivités territoriales est autorisée sous la forme de mécénat de compétence auprès de certaines personnes morales, notamment les associations. La mise à disposition de fonctionnaires territoriaux ou d'Etat peut porter sur tout ou partie de la durée de son temps de travail.

Retrouvez le texte du Décret sur :

https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046821574

OLYMPIADE CULTURELLE : FOCUS SEINE SAINT DENIS

En illustration de notre page 3, consacrée à L'Olympiade Culturelle Paris 2024, voici l'un des projets retenus en Ile-de-France. Place à la jeunesse !

La Beauté du geste en Seine-Saint-Denis

Huit établissements artistiques et culturels de Seine-Saint-Denis mettent en commun leurs énergies pour porter la réalisation en 2024 d'une parade de la jeunesse construite sur un processus participatif commencé en 2022. Le cœur de leur projet repose sur la rencontre au long cours entre des artistes contemporains et la population d'un département monde, héritier d'une forte pratique d'éducation populaire . Ensemble, ils seront le symbole d'une France culturelle ouverte et créative, incarnée en premier lieu par une jeunesse surprenante et métissée qui se présentera au monde et transformera son image.

La Commune, Aubervilliers - MC93, Bobigny - Houdremont et la Maison des Jonglages, La Courneuve - Théâtre Public de Montreuil, Montreuil - Centre National de la Danse, Pantin - Théâtre Gérard Philipe, Saint-Denis - Espace 1789, Saint-Ouen- Théâtre Louis Aragon, Tremblay-en-France

LA BEAUTÉ DU GESTE

https://www.beautedugeste93.org/presentation